

Composteurs : un point de retrait à Trégueux

À partir du 3 novembre, arrêtez-vous à Cap entreprises 2
et repartez avec votre composteur en bois !

Saint-Brieuc Armor Agglomération encourage les usagers disposant d'un jardin à composter leurs biodéchets (épluchures, sachets de thé, marc de café, restes de repas...). Afin de démocratiser cette pratique, la vente de composteurs est proposée à tarif réduit tout au long de l'année, selon différentes modalités. Et à partir du 3 novembre, des permanences s'organisent à Trégueux pour faciliter la démarche.

Faciliter le quotidien des usagers

Pour s'équiper d'un composteur, les habitants de l'agglomération peuvent participer toute l'année à des **ateliers** d'initiation, à des **formations** de perfectionnement, s'adresser à leur **mairie** (Hillion, La Méaugon, Langueux, Plédran, Plérin, Ploufragan, Pordic-Trémeloir, St-Brieuc, St-Donan, St-Julien, Trégueux, Trémuson, Yffiniac, Plourhan, Lantic, St-Quay-Portrieux, Tréveneuc) ou aux **pôles de proximité** de Ploeuc-L'Hermitage et Quintin.

À partir du lundi 3 novembre 2025, dans le but de faciliter le quotidien des habitants qui souhaitent s'équiper d'un composteur, la direction prévention et valorisation des déchets de l'agglomération met en place des **permanences**. Pas de contraintes, on s'arrête et on s'équipe !

Des permanences les lundis et vendredi

- Permanences : **tous les lundis et vendredis, de 13h30 à 16h30**
- Lieu : **Cap Entreprises 2 - 2 rue de la Croix Denis - Trégueux**
- **Accès libre** pour les habitants de l'agglomération (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).
- Les habitants viennent y acheter un **composteur en bois, à 25 €** avec ou sans le **Brass'Compost®**, très utile pour mélanger le compost au **prix préférentiel de 15 €**.
- Les habitants se présentent à l'accueil de la direction, ils achètent leur kit de compostage et repartent en toute simplicité.
- Une **démarche rapide** : aucun paiement n'est exigé sur place. Vous devez simplement signer une convention et c'est le Trésor Public qui transmettra la facture par courrier, les jours suivants.

GRÂCE À LA PRISE EN CHARGE DE 60 % DU PRIX PAR L'AGGLOMÉRATION (SOIT ENVIRON 37,50 € PAR COMPOSTEUR), LES HABITANTS PEUVENT S'ÉQUIPER À MOINDRE COÛT POUR SEULEMENT 25 €

Composter : un geste simple et efficace

Les biodéchets sont une ressource ! En les compostant, vous leur redonnez de la valeur. Les biodéchets transformés en compost, enrichissent les sols, **réduisent le volume et les odeurs dans votre poubelle marron**. Résultat : **votre poubelle se remplit moins vite et vous pouvez la sortir moins souvent**.

Le compostage permet de **réduire jusqu'à 40 % du contenu de nos poubelles** tout en produisant un amendement naturel et gratuit pour les jardins et potagers. Chaque foyer qui composte participe à la **préservation des ressources naturelles** et à la **réduction du volume de déchets collectés et incinérés**.

Le compostage est une des **actions clés pour réduire nos déchets** et un geste utile pour **l'environnement**.

Plus d'infos : accueilcollecte@sbaa.fr - 02 96 77 62 65

CONTACT PRESSE - Direction communication – 02 96 77 30 41 – communication@sbaa.fr

ANNEXE

Que contient notre poubelle d'ordures ménagères ?



40 % de notre bac marron est composé de biodéchets

Près de 40 % de notre poubelle d'ordures ménagères est composée de déchets fermentescibles (biodéchets). En d'autres termes, 40 % des déchets qui finissent incinérés pourraient être valorisés grâce au compostage.

Naturellement riche en éléments nutritifs, le compost peut être utilisé pour enrichir les sols.

À noter : Que vous possédiez ou non un jardin, des solutions existent pour composter : Consultez toutes les informations utiles sur notre site internet.

629 kg de déchets par an, par habitant

Poursuivons nos efforts en matière de réduction des déchets d'autant que la réglementation se renforce et fixe des objectifs ambitieux.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) impose notamment une diminution de 15 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 (soit -80 kg par habitant et par an).